

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 57 (1919)
Heft: 23

Artikel: Le libraire Benjamin Corbaz : 1786-1847 : une figure originale du Lausanne d'il y a cent ans : [1ère partie]
Autor: Bridel, G.-A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-214755>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).
Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & C^{ie}, Albert DUPUIS, succ.

GRAND-ST-JEAN, 26 — LAUSANNE

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

„PUBLICITAS“

Société Anonyme Suisse de Publicité

LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 5 50 ;
six mois, Fr. 3 — Etranger, un an, Fr. 8 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.

Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du Numéro du 7 juin 1919. — Le libraire Benjamin Corbaz, 1786-1847 (G.-A. Bridel). — Les danses (Favey). — Une amusante coquette (L. Mx.). — Nos hôtes. — Nos enfants à l'école. — Feuilleton: La maison du Chat-qui-pelote (Honoré de Balzac). — Boutades.

LE LIBRAIRE BENJAMIN CORBAZ

1786-1847

Une figure originale du Lausannois d'il y a cent ans

par G.-A. BRIDEL.

Vendredi 30 mai, M. G.-A. Bridel, dont les lecteurs du *Conteur* connaissent déjà nombre de travaux intéressants et consciencieusement documentés sur l'histoire de la capitale vaudoise, a donné lecture, à la dernière assemblée de l'*Association du Vieux-Lausanne*, du travail, très captivant que voici, sur une des figures les plus originales, assurément, du Lausanne du commencement du XIX^e siècle, le libraire Benjamin Corbaz.

M. G.-A. Bridel a bien voulu accorder au *Conteur* le privilège de la publication de ce travail. Il espère que sa lecture lui vaudra peut-être de nouvelles et précieuses contributions, lui permettant de compléter cette biographie du libraire lausannois, qui fut, on le sait, un des fondateurs, avec M. Louis Pfüger, du *Bazar Vaudois*, ouvert en 1831, au Chemin-Neuf.

I

C'ÉTAIT, sans nul doute, une personnalité primesautière que celle du libraire lausannois Benjamin Corbaz, dont le magasin, baptisé par lui du nom assez particulier de « Dépôt Bibliographique », occupa de longues années le rez-de-chaussée de la maison d'angle Cité Derrière-Cité Devant, dont l'Etat a entrepris récemment la reconstruction pour y installer le Musée historiographique vaudois.

Depuis longtemps cette figure d'un Lausanne déjà bien lointain m'avait captivé, grâce au « Conteur vaudois » qui, à plus d'une reprise, en avait parlé jadis, et j'amassais petit à petit des renseignements sur ce sujet, lorsqu'il y a quelque temps j'eus la bonne fortune d'être mis en possession de certains papiers provenant de Benjamin Corbaz lui-même, entr'autres d'un cahier où, dans un but spécial, il a retracé sa vie jusqu'à l'année 1817.

Je me promis dès lors de rédiger une notice biographique sur B. Corbaz, en vue des amis de notre histoire locale et la pensée m'est venue qu'aucun auditoire ne serait plus indulgent à cet essai que l'assemblée de ceux qui témoignent de leur fidèle intérêt pour le passé de notre cité lausannoise.

Jean-Daniel-Benjamin Corbaz est un fils de ses œuvres, et cela ne rend l'histoire de sa vie que plus attachante. En effet, malgré une instruction première que les circonstances défavorables de son enfance avaient laissée fort incomplète, il sut s'intéresser à quantité de sujets d'ordre intellectuel ou pratique et rendre ainsi de réels services à son pays, qui lui valurent la juste estime de ses concitoyens.

Son père Marc-Louis Corbaz, bourgeois du Mont sur Lausanne, était menuisier en ville et

sa situation n'était pas mauvaise. Mais quand survint l'époque troublée de la Révolution française, le gouvernement bernois ayant ordonné une levée de troupes pour border les frontières du côté du Jura, Marc-Louis Corbaz, qui faisait partie d'une compagnie de grenadiers, fut obligé de partir. L'ennui des camps lui firent contracter de déplorables habitudes de boisson, qui causèrent la ruine totale de son établissement, de sa santé et de sa raison. Aussi dès 1794, son épouse, née Fanchette-Rose Delessert, dut-elle pourvoir seule, au prix d'un labeur acharné, à l'entretien de ses cinq enfants. L'aîné toutefois, le jeune Benjamin, avait été réclamé en 1795 par son ayeul, qui le fit élever à ses frais.

Dès 1798, Fanchette Corbaz dut, à cause de ses yeux faibles, renoncer à son état de lingère et se décida à fonder un modeste commerce d'épicerie. Mais il fallait, pour débiter, plus de ressources que celles dont elle pouvait disposer. Des personnes charitables, la plupart habitants de la Cité : le prof. Levade, M. Juste Gaulis, Mlle Sophie Bergier lui vinrent en aide, qui par des dons, qui par des prêts. La veille de Noël 1803 les enfants Corbaz eurent le malheur de perdre leur mère, leur seul soutien.

Benjamin, né en 1786, avait dix ans environ quand son grand-père, qui était charpentier, sauf erreur, le prit chez lui. Ardent au travail, l'ayeul exigeait beaucoup de son petit-fils, plus que ne l'auraient permis ses forces. Son instruction s'en ressentit beaucoup, il ne put fréquenter que quelquefois les écoles, c'est aux soins que l'instituteur Pache lui a prodigués qu'il est redevable du peu d'éducation qu'il a reçu.

En 1799, B. Corbaz, qui avait donc 13 ans, trouva une place chez le libraire Victor Durand. (On sait que celui-ci fut un des plus chauds partisans des idées de 1789, qu'il prit une part active au banquet révolutionnaire des Jordils en 1791 et fut au nombre des plus sévèrement punis par Berne.) Comme la besogne n'était pas intense à la librairie Durand, le jeune garçon, avide d'instruction, se mit à la lecture non d'historiettes ou de romans, mais selon ses propres expressions, d'ouvrages d'art, de professions et de sujets mécaniques, et il se développa ainsi beaucoup. Mais son patron étant mort au bout de peu de temps, B. Corbaz sollicita en vain de son grand-père d'être placé chez un menuisier ou un relieur. Il finit par s'arranger lui-même avec un maître relieur du nom de Jacques Mann pour qu'il lui apprenne son état, mais les circonstances firent qu'il n'y resta que six semaines. Jules-Henri Pott, un autre libraire lausannois, l'engagea alors à son service. (Son magasin devait être, sauf erreur, dans l'immeuble situé à l'angle de la Mercerie et des Escaliers-du-Marché, celui qui fut longtemps occupé par les bureaux et l'imprimerie du *Nouvelliste vaudois*.) B. Corbaz demeura chez Pott plusieurs années.

Dans le mémoire autobiographique dont nous extrayons ces données, B. Corbaz parle avec reconnaissance et émotion de son instruction religieuse due au ministère des pasteurs Ricou et

Verrey. Il fut admis à la communion en 1801 ou 1802.

A la mort de Mme Corbaz la mère, Benjamin essaya de se charger de l'entretien de ses frères et sœurs et tenta de mener de front sa place chez Pott (où il n'était occupé que deux heures par jour avec 16 francs de salaire mensuel) et l'exploitation du commerce maternel.

Il transféra la boutique au rez-de-chaussée d'une maison de la Cité-derrière que M. Baataz venait d'acquérir, entre la caserne n° 1 et celle de la gendarmerie, dans un immeuble très vétuste, démoli en 1881 pour édifier l'École de physique. (Des trois maisonnettes qui, en 1830, furent jointes comme apponce à la caserne n° 2, la maison Baataz était la plus proche de la caserne n° 1.)

Quelque modeste que fût ce commerce, il comptait diverses branches: l'épicerie, une bibliothèque locative, un petit atelier de relieur.

B. Corbaz contracta un premier mariage avec une demoiselle Meyer, qui ne fut pas heureux mais ne dura que onze mois.

Il avait ajouté à son magasin, sur le conseil de son épouse, un débit de vins et liqueurs et un billard. Ce fut pour lui une source de chagrins et de pertes financières. Ses amis formèrent, pour lui venir en aide, une société ou cercle sous le nom des « Amis de la Cité », qui loua son local de café.

En 1809, sauf erreur, B. Corbaz convola en seconde noces avec une demoiselle Guisan, bourgeoise d'Avenches, en qui il trouva une aussi excellente épouse que la première l'avait été peu.

Il quitta la maison Baataz pour la maison Testuz située non loin (auj. rue de l'Académie n° 2, sauf erreur) et celle-ci à son tour en juin 1811 et se retira alors avec son négoce dans une très petite et mauvaise maison de la Cité-Derrière qu'il avait héritée depuis peu. Il se mit à la fabrication des liqueurs que précédemment il recevait d'un nommé Jaques Schutel. Celui-ci, en quittant Lausanne en 1807, avait remis à B. Corbaz ses recettes de fabrication. En 1813, un concurrent envieux fit courir le bruit que les liqueurs préparées par B. Corbaz étaient de mauvaise qualité et même dangereuses pour la santé. Mais Corbaz obtint du Conseil de santé une attestation que ses produits étaient purs et sans mélanges et composés d'après les meilleures formules.

Quatre ans après, en 1817, B. Corbaz demanda l'autorisation de donner à son établissement le nom de *Café littéraire*¹ et la permission d'y vendre au détail ses liqueurs et son vin, tandis que l'autorité lui avait demandé de suspendre cette vente.

Dans sa requête au Conseil municipal, il expose que son établissement comprend :

- 1° un cabinet littéraire avec quelques cents volumes ;
- 2° une fabrique de reliures de livres ;
- 3° un petit commerce en épices, liqueurs, vin

¹ Reprenant un nom porté précédemment par l'établissement de François Lacombe, rue de Bourg, puis plus tard au Pont.

et café. Ces trois branches réunies suffisent à peine pour occuper tous les moments du requérant, tant est borné le commerce dans cette rue.

La municipalité acquiesça, le juge de paix aussi, mais non point le Conseil d'Etat. D'où le mémoire qui nous a été conservé.

Corbaz distillait lui-même ses liqueurs et y apportait beaucoup de soins, le faisant non seulement d'après les principes de Schutel, mais surtout grâce aux notions de chimie reçues du professeur lausannois Henri Struve, et en s'inspirant de manuels ad hoc. Le mémoire donne la liste assez longue des liqueurs, sirops, vinaigres et eaux de toilette diverses que B. Corbaz préparait à la Cité, en tenant un journal exact de ses fabrications.

C'est ici l'occasion de rappeler l'amusant renseignement que nous a conservé M. Monnet dans son *Conteur vaudois*, à savoir que les bouteilles de rhum vendues par Corbaz portaient une étiquette illustrée montrant les nègres des Antilles cultivant la canne à sucre et au-dessous ce pittoresque libellé : « Véritable rhum de la Jamaïque fabriqué à Lausanne par Benjamin Corbaz » !

(A suivre.)

Le timbre mystérieux. — L'autre jour, dans un bureau de poste contigu au local où se trouve un four de boulanger, un campagnard achète un timbre poste de 15 centimes. Il le passe sur sa langue et va le coller sur la lettre qu'il tient à la main, quand le timbre lui échappe des doigts. Alors le brave homme, ébahi, se demandant s'il devient fou, voit son estampille postale se diriger prestement vers une fissure du soubassement, dans laquelle elle disparaît ?...

Le timbre, dont la gomme était humectée, s'était, hasard étrange, collé, en tombant, sur le dos d'un cafard. — L.

LES DANSES

Le juge fédéral Georges Favey, mort la semaine dernière, était un historien auquel sont dues beaucoup de précieuses études sur notre pays et sur nos institutions. Voici ce qu'il écrivait à propos des danses, dans le *Dictionnaire historique du canton de Vaud*, publié par M. Eug. Mottaz.

DURANT tout le cours du moyen âge, la danse a été un divertissement pratiqué par toutes les classes de la population ; il n'y avait guère de fêtes qui ne fussent accompagnées de danses, sur lesquelles les romans de chevalerie nous fournissent quelques détails. En ce qui concerne plus particulièrement notre pays, les renseignements font défaut, et nous ne connaissons pas le caractère des danses nationales et populaires en faveur dans nos contrées. Seule la tradition nous apprend que la *coquille* se déroulait parfois dans nos campagnes ; elle a conservé le souvenir d'une coquille monstre, débutant un dimanche soir avec sept personnes dans la cour du château de Gruyère, se poursuivant, le comte en tête, dans tout le comté, et se terminant le mardi matin à Gessenay, avec 700 personnes.

Nous savons cependant qu'on dansait, même dans les couvents à certaines occasions ; c'est ainsi que lors du mariage de Philippe de Savoie avec Marguerite d'Autriche, célébré à Romainmôtier le 26 septembre 1501, six personnes représentèrent un ballet devant les augustes époux. Rappelons également, puisqu'il est question de Romainmôtier, que, suivant Pierrefleury, l'un des derniers prieurs du couvent, Claude d'Estavayer, était *excessif en banquets, maxime dans les danses*.

Comme danse nationale, on peut à peine mentionner la *monferine* des Alpes qui, au dire de certains musiciens, serait originaire du Montferrat. M. Hugo de Senger en a utilisé le rythme très simple dans sa partition de la Fête des vigneronnes de 1889.

Aussitôt après la Réformation, LL.EE. de Berne prirent des mesures sérieuses contre la danse, à laquelle on paraît s'être adonné avec passion. L'ordonnance de Réformation de 1536 interdisait déjà les danses sous le bamp de 3 florins, permettant toutefois « trois honnêtes danses les jours de noces ». Dans la suite, on est encore plus sévère ; les lois consistoriales de 1640 proscrirent absolument ce divertissement et interdissent de danser « ny aux nocces, avant, durant, ny après icelles, ni aussy en aulcun aultre temps, secrètement ny publiquement, ny de jour ny de nuit, ny dedans ny dehors les Villes, en point de maisons ny en aulcuns aultres lieux ». L'époux qui avait offert à danser et celui qui avait fourni le local étaient frappés d'une amende de 20 livres ; les danseurs payaient un bamp de 2 livres et les danseuses d'une livre. Quant aux menestriers, ils devaient être mis en prison pour trois jours et trois nuits ; un mandat de 1661 ordonne même de confisquer leurs instruments.

Au XVIII^{me} siècle, les mœurs avaient changé, et la législation sur la danse dut apporter des tempéraments à la sévérité d'autrefois ; une ordonnance de 1728 permet les danses à l'occasion des nocces. Plus tard, on fait de nouvelles concessions : dans les campagnes, les danses ne demeurent autorisées qu'aux nocces et autres réjouissances publiques ; dans les villes, elles restent interdites aux paysans et aux domestiques ; elles sont, au contraire, permises dans les maisons particulières, mais seulement jusqu'à 8 heures du soir.

Les annales de la République helvétique mentionnent des bals célèbres et quasi officiels donnés à Lausanne. Le 8 février 1798, par exemple, il y eut un bal de souscription offert à la citoyenne Ménard, femme du général, dans la salle des Deux-Cents, à l'hôtel de ville. On sait qu'en 1800, à la veille de son départ pour Marengo, Bonaparte assista à un bal donné dans la maison Steiner, aujourd'hui le cercle de Beau-Séjour ; à la même époque, le préfet national Polier avait, suivant des mémoires du temps, invité le Premier Consul à un bal où l'on avait préparé en son honneur une sorte de ballet symbolique ; mais, au grand déplaisir des figurants, le futur empereur des Français se dispensa d'assister au divertissement.

Le point culminant de plusieurs montagnes du Jura, entre autres la Dôle, le Noirmont et le Mont-Tendre, était désigné autrefois sous le nom de « Crêt des Danses ». On y célébrait jusqu'au XVIII^{me} siècle des réjouissances dont le juge J.-D. Nicole a conservé le souvenir dans son *Recueil historique de la Vallée du lac de Joux*. Les vachers des montagnes environnantes se rendaient sur ses sommets pendant six dimanches consécutifs, à commencer par celui de la Saint-Jean. Beaucoup d'autres jeunes gens et jeunes filles de tous les villages des deux versants du Jura y montaient aussi. On dansait en rond, on s'exerçait à la lutte et au jet de pierre. Des personnes des villages du Pays de Vaud montaient des vivres et du vin. On mangeait et buvait quelquefois avec excès et la journée ne se terminait pas toujours sans disputes, coups de poing et même batailles sanglantes.

FAVEY.

« SCHMOLLIS »

SAMEDI dernier, un de nos lecteurs nous pria de poser la question suivante :

« Quelqu'un pourrait-il donner la traduction exacte, en français, du mot allemand : « Schmolitz » et indiquer un mot français le remplaçant avantageusement ? »

Cette question nous a valu la réponse que voici, d'un fidèle ami de notre journal.

« Oron, le 1^{er} juin 1919.

« Mon vieux Conteur

« Tu commets déjà la faute que font la plu-

part des pékins qui n'ont pas passé par une société d'étudiants et pas été sous la férule d'un fuchs major ! Tu écris *Schmolitz*.

« Or ce terme doit s'écrire *Schmolliis*, car vient des mots latins (qui l'eût crû) ! *sis mihi mollis = sois moi cher.* » — M.

Au restaurant. — Deux amis se plaignent l'un à l'autre des difficultés de la vie actuelle.

— Oui, dit l'un, l'argent roule ; les amis nous roulent, tout le monde nous roule et... ça n'a pas comme sur des roulettes !... — L. Mx.

UNE AMUSANTE COQUILLE

UN de nos abonnés nous adresse l'amusant extrait que voici d'une publication intitulée : *La France historique, industrielle et pittoresque de la jeunesse*.

Département de la Vendée :

Productions et commerce. — La préfecture l'église de Bourbon-Vendée, la cathédrale Luçon.

Édifices et monuments. — Vins, céréales, bestiaux, antimoine, houille, plomb, faïence, ocre, marne, draperies, toiles, corderies, sucres de betraye (*sic*) et poteries.

Célébrités. — Bresson, président au parlement de Paris, le flibustier Jean David Poitevin, la famille Beauharnais. — L. Mx.

NOS HOTES

L'EX-EMPEREUR d'Autriche, Charles I^{er}, et sa famille sont nos hôtes. Ils se sont installés pour l'été à la villa Prangins. Voici sur la femme, l'impératrice Zita, quelques détails biographiques.

L'impératrice Zita est de vieux sang français. Son père, Robert de Bourbon, duc de Parme, qui descend de l'infant Philippe, fils de Philippe V d'Espagne, arrière-petit-fils de Louis XII, était lui-même fils de Charles III, lequel avait épousé, en 1845, la sœur du comte de Chambord, petite-fille de Charles X et fille du duc Berry, Louise de Bourbon.

L'impératrice est donc, disent les *Annales*, l'arrière-petite-fille de Charles X et se rattache directement à la branche royale de la Maison de France.

Elle est la treizième des vingt enfants que son père eut de deux mariages et naquit, en 1858, de la seconde de ces unions avec Maria-Antonia de Bragança, infante de Portugal.

Un de ses frères, le prince Elie, dont le mariage défraya la chronique lors de la mise sous le sceau du château de Chambord, est major général, affecté à l'état-major général.

Deux autres de ses frères nous sont plus connus : les princes Sixte et Xavier de Bourbon de Parme. Ils ont vécu longtemps à Paris, ils ont achevé leurs études à l'École de droit et à l'École des Sciences politiques. Ils sont aujourd'hui officiers de l'armée belge et le président de la République leur remit sur le front l'Yser, en présence du roi Albert, la croix de guerre qu'ils avaient noblement gagnée.

L'impératrice Zita parle notre langue avec une sûreté impeccable. Quand elle n'était qu'une princesse, elle avait su créer autour d'elle une véritable petite France. Tout son entourage était français : professeurs, demoiselles de compagnie, domestiques. Françaises encore les zettles qu'elle faisait venir de Paris.

Elle avait rêvé de s'unir à l'un de ses cousins, Don Jaime de Bourbon, mais les nécessités dynastiques, ou plutôt les conseillers autrichiens lui imposèrent un autre choix. Pour cela, elle arrêta son courrier de Paris ; on remplaça par un autre. Des Allemands, des Allemandes accoururent. Le petit coin de France disparut. Elle, princesse épousa l'archiduc Charles.

Elle effraya les austères archiduchesses par la vivacité de son esprit. Ainsi, certain jour